

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines

Commune de Saint-Nom-la-Bretèche

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche**

N°2026-07-44

Objet : Marché de travaux 2025MA02 / Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement d'eaux usées - Avenant financier n° I

L'an deux mille vingt-six,

Le deux juillet, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Jean-Philippe ANTOINE, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

Présents : Jean-Philippe ANTOINE, Sophie LAFEUILLADE, Carl MAUGER, Nathalie ZENOU, Laurent BRUNET, Magali HANNECART, Marc LEPETIT, Anne GOVIN, Stéphane ORAIN, Sophie PERSONNE, Laurence BABONNEAU, Matthieu CHATIGNOUX, Marie-Catherine ASSEMAN, Hella BHOURI, Julien MATALOU, Amélie de SAINT-MARS, Bérangère SAVRE, Edouard LEO, Dominique GERBERT, Thomas BATIGNE, Stéphanie NOGUES (arrivée à 19h35)

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Jérôme FENAILLON à Stéphanie ZENOU
Virginie BARBOUX à Magali HANNECART
Alexis CHAVELAS à Marie-Catherine ASSEMAN
Vanessa AMAR à Sophie LAFEUILLADE
Brice REGA à Carl MAUGER
Gilles STUDNIA à Edouard LEO

Absents

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Sophie LAFEUILLADE, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines

Commune de Saint-Nom-la-Bretèche

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dispositions des articles L.2123, R.2123-1° à R.2123-4 du Code de la commande publique ;

Vu la délibération N°2025/09-36 attribuant le marché relatif aux travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement d'eaux usées ;

Considérant la nécessité de conclure un avenant financier de moins-value ;

Considérant que le montant du marché actualisé s'élève à 346 734.76 €H.T. soit 416 081.71€TTC ;

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission municipale compétente ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
À l'unanimité

Approuve l'avenant financier de moins-value : -32 981.54 €HT soit un montant TTC de -39 577.85€ TTC ;

Le nouveau montant HT du marché s'élève à 346 734.76 €HT soit 416 081.71€TTC ;

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessous,
Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 02 juillet 2026

La secrétaire de séance
Sophie LAFEUILLADE



Le Maire
Jean-Philippe ANTOINE



Mis en ligne le 03 juillet 2026
Document rendu exécutoire le 03 juillet 2026

